

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 mai 2019

Le conseil municipal de Chanteuges s'est réuni lundi 27 mai 2019 à 20h30 sous la présidence de Franck NOËL-BARON maire et en présence des conseillers : Sandrine ROUX, Marie-Thérèse VETTORETTI, Annie PAGE, Alain CHAZAL, Alain FRIN, Jean-Marc GOGUELY, Julien VIZADE, Jean-Paul PASCAL, Nicolas PORTAL : (présent à partir de 20h45.) Colette BERAUD est excusée. Annie PAGE est nommée secrétaire de séance.

1) CREANCES en NON VALEUR :

Ce sont des créances de l'exercice 2016/2017 laissées par des habitants partis depuis et qui ne sont pas recouvrables : 31.20 € en assainissement. **9 POUR**

2) VENTE DU TERRAIN COMMUNE / KABORE :

Florence et Romual KABORE désirent construire une maison sur les parcelles AH 392 / AH 393.

La commune possède un terrain AH 390 « sous le Rocher » au dessus des dites parcelles. Le conseil municipal consent à satisfaire leur demande d'achat sur une superficie de 1 500m² en prolongement de leur parcelle au prix de 4€ le m². Tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acheteur.



10 POUR

3) MODIFICATIONS CADASTRALES PARCELLES SECTION « La BANIOLE » :

Le maire informe le conseil municipal de la vente de la maison de M. Patrice CALMEJANE AE 96 à la Baniolle, ainsi que des terrains AE 265 et AE 267. Le tracé du chemin sur le plan cadastral est erroné et nécessite une rectification.

Aucune modification ne sera effectuée sur le terrain.

10 POUR



4) CONSULTATION CITOYENNE POUR L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC:

Il vous appartiendra de vous exprimer sur la mise en place de l'extinction partielle des lampes de l'éclairage public sur une plage horaire de Minuit à 5heures.

Une consultation ne peut se faire en même temps que des élections nationales, et doit être programmée 2 mois après la délibération s'y reportant et 6 mois avant une prochaine élection ; elle est donc fixée au **dimanche 8 septembre 2019 de 8h à 17h**. Le conseil municipal s'engage à suivre l'avis de la consultation si plus de 40 % des inscrits se sont prononcés.

Une réunion publique se tiendra à la fin du mois d'août.

8 POUR 1 ABSTENTION 1 CONTRE

5) DEMANDE PREALABLE D'AUTORISATION DE DEBARDAGE DE BOIS SUR CHEMINS COMMUNAUX :

Le maire informe le conseil que malgré l'interdiction sans demande et état des lieux préalables, des débardages sont faits sur le territoire communal ce qui engendre des dégâts sur la voirie communale. Après autorisation signée, les entreprises devront s'engager à remettre en état les chemins dès que le débardage sera terminé. En attendant, aucun autre débardage ne sera autorisé.

Cette demande d'autorisation va être envoyée à tous les débardeurs du secteur.

10 POUR

6) REPLACEMENT D'UN EMPLOYE MUNICIPAL TECHNIQUE :

En raison de l'arrêt de travail pour cause de maladie d'un agent technique, le maire propose aux conseillers municipaux d'établir un Contrat à Durée Déterminée avec un agent contractuel de droit public pour remplacement temporaire.

Le conseil autorise le maire à signer le contrat de travail avec la personne retenue par la commission chargée du recrutement.

10 POUR

7) SALLE DES ASSOCIATIONS :

Le premier projet de réhabilitation de la grande salle d'école en « salle pour les associations » offrait du couchage, mais en créant un étage, les normes de sécurité afférentes et le surcroît du coût en diminuaient la faisabilité. Un projet plus sommaire mais fonctionnel et agréable est donc retenu ! La commune fera office de maître d'œuvre et maître d'ouvrage. Pour une superficie de 52m² l'estimatif supérieur à 25 000€ nécessite un appel d'offre qui sera lancé autour du 15 juin, pour des travaux qui commenceront à l'automne pour s'achever en fin d'année. Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour lancer la consultation des entreprises et pour signer les documents en rapport. **10 POUR**

8) SUBVENTIONS AUX SEJOURS POUR LE COLLEGE ST JOSEPH :

8 enfants du collège St Joseph sont concernés par l'aide aux voyages en 2019 :

- | | |
|--------------------|--------------------------------------|
| - RAPATEL Ophélie | = Super Besse du 6 au 8 février (3j) |
| - DESSALLES Florie | = Naussac du 24 au 27 juin (4j) |
| - ASTRUC Lilou | } = Angleterre du 24 au 29 mars (6j) |
| - ASTRUC Louis | |
| - DESSALLES Léna | |
| - DUFAUT Elisa | |
| - RICHARD Océane | |
| - RICHARD Océane | |

10 POUR

Une aide de 6.5€ par enfant et par jour leur sera octroyée.

9) DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

- + 100 € régularisation des attributions de compensation de la communauté des communes.
- 100 € pris sur les dépenses imprévues.

10) ACHAT D'UNE TONNE A EAU :

Pour les besoins des services techniques en cas de problèmes sur les réseaux d'égout, le maire propose l'acquisition d'une tonne à eau. Il présente une possibilité d'achat d'un matériel d'occasion de 3 000 litres à 6 500€. Elle servira également au nettoyage des lentilles sur les lagunes. **10 POUR**

11) QUESTIONS DIVERSES :

Vente de matériel :

Le conseil décide de vendre une **benne portée hydraulique** 3 points au prix de 300 euros.

Et **une sableuse épandeuse neuve** au prix de 1 000€.

10 POUR

Avenant au marché de la mairie :

Le sol de la partie « bureau du maire » étant déjà isolé, le mur de séparation entre la mairie et l'ancienne salle de la poste étant au final un mur en briques, la porte qui devait être ouverte dans le mur porteur à l'entrée de la mairie a été déplacée sur une cloison en plaque de plâtre ; le travail de perçage et déblaiement s'en est trouvé allégé et la facture aussi ! Le devis initial de M. PAYAT de 11 880€ TTC est comptabilisé à 7 504€ TTC. Le conseil valide cette différence en moins-value et autorise le maire à payer la facture. **10 POUR**

Le maire rappelle à tous les habitants qui possèdent un assainissement individuel sur leurs habitations que le contrôle du SPANC par le technicien du syndicat des eaux et d'assainissement d'Auteyrac, aura lieu cette année sur la commune de Chanteuges.

Annie PAGE